



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

61^e séance plénière

Mardi 7 mars 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 142 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 7 février 2023, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/77/702/Add.3)

Lettre datée du 2 mars 2023, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/77/702/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/77/702/Add.3 et A/77/702/Add.4, dans lesquels le Secrétaire général fait savoir au Président de l'Assemblée générale que depuis la parution du document publié sous la cote A/77/702/Add.2, le Gabon, le Liban et le Soudan du Sud ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations contenues dans ces documents ?

Il en est ainsi décidé.

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21

Le Président (*parle en anglais*) : Dans une lettre datée du 6 mars 2023, j'ai fait distribuer un projet de décision présenté oralement intitulé « Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) », qui se lit comme suit :

« L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 75/212 du 21 décembre 2020, décide que l'heure du début de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) sera révisée afin que la première séance plénière, prévue le mercredi 22 mars 2023, se tienne de 9 h 30 à 13 heures ;

décide que les présidents de la Conférence nommeront les coprésidents des dialogues interactifs prévus dans le cadre de la Conférence, dont la liste figure dans la lettre datée du 3 mars 2023, adressée au Président de l'Assemblée générale par le coorganisateur ;

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



prenant acte de la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/77/781, décide d'accréditer les organisations citées dans la note du Secrétariat et de les inviter à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'organisations intergouvernementales ayant statut d'observateur, conformément au paragraphe 14 de l'annexe II de sa résolution 75/212. »

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision présenté oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision qui vient d'être présenté oralement ?

Le projet de décision présenté oralement est adopté (décision 77/552).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 18 a) de l'ordre du jour.

Point 13 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de décision A/77/L.57

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision publié sous la cote A/77/L.57. Nous allons maintenant examiner le projet de décision.

Avant de donner la parole au titre des explications de position avant que nous nous prononcions sur le projet de décision, je rappelle que la durée des explications de position est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à la représentante du Chili.

M^{me} Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier sincèrement toutes les délégations de leur participation active au cours des dernières semaines. Je remercie également le Président de l'Assemblée générale d'avoir fait confiance au Chili pour diriger la réflexion afin de définir le thème de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, ainsi que la série d'objectifs de développement durable que le forum examinera en 2024.

Nous avons abordé les négociations guidés par le mandat que nous avaient confié les États Membres pour diriger ce processus, étant entendu que les thèmes retenus pour chaque cycle quadriennal du forum doivent refléter le caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs de développement durable et les trois dimensions du développement durable, et prendre notamment en compte les questions transversales et les nouveaux enjeux, et servir de cadre pour l'examen des 17 objectifs.

Le projet de décision A/77/L.57, que nous espérons voir adopté par consensus aujourd'hui, est le résultat des précieuses contributions des délégations. Le thème de la session du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable et la série d'objectifs de développement durable que le forum examinera en 2024, qui sont énoncés dans le projet de décision, témoignent à notre avis du fait que le monde se trouve à un moment charnière pour la réalisation du Programme 2030 en raison des crises multiples qui nécessitent des solutions efficaces pour que le Programme soit mis en œuvre dans les délais prévus.

Je tiens à souligner que les négociations ont été vastes, transparentes, participatives et ouvertes à tous. De même, bien que le processus ait été dirigé par les États, des espaces ont été ménagés pour recevoir et écouter attentivement les importantes contributions des principaux groupes et autres parties prenantes.

Le projet de décision est le reflet d'un équilibre précieux qui permet de prendre en compte toutes les opinions exprimées à l'Assemblée et qui, nous l'espérons, guidera les travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau en 2024, en apportant une direction politique et en encourageant la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle du système. Cet équilibre permet également de faire en sorte que le Programme reste pertinent et ambitieux, l'accent étant mis sur l'évaluation des progrès, des avancées et des difficultés que rencontrent les pays et sur les problèmes nouveaux et émergents. Nous ne devons pas perdre de vue ce tableau d'ensemble et notre entreprise commune. Je tiens à remercier personnellement une fois de plus les délégations qui ont participé activement à ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la seule oratrice inscrite sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/77/L.57, intitulé « Thème annuel de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, et série d'objectifs de développement durable que le forum examinera en 2024 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/77/L.57 ?

Le projet de décision A/77/L.57 est adopté (décision 77/553).

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement S. E. M^{me} Paula Narváez Ojeda, Représentante permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a mené à bien avec

compétence et patience les consultations sur ce projet de décision.

Il y a une autre bonne nouvelle. Nombreux sont ceux qui estiment qu'on leur demande de participer à un trop grand nombre de processus de négociations en même temps. Nous en avons conclu un sur 16, continuons donc sur cette lancée.

Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour exprimer notre sincère gratitude à l'Ambassadrice et à son équipe.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.